



## COMMUNE DE ALGOLSHEIM

### I. RISQUES RECENSÉS

La commune de ALGOLSHEIM est concernée par certains risques identifiés et non identifiés (cf. le Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Haut-Rhin).

Les principaux risques recensés à ce jour sont :

- Risque Naturel sismique
- Risque Technologique Transport de matières dangereuses par route et voie navigable

Pour chaque risque répertorié des consignes particulières sont à appliquer.

### 1) Risque Naturel sismique

La commune de ALGOLSHEIM est classée en zone Ib sismicité faible, les consignes en cas de séisme sont les suivantes :

## CONSIGNES

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

## QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

- A l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- **Après la 1ère secousse, se méfier des répliques** :
  - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
  - Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
  - Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide



## 2) Risque Transport de matières dangereuses

La commune est concernée par le transport des matières dangereuses par la route et par voie navigable (Rhin).

## CONSIGNES

- ***Si vous êtes témoin d'un accident :***
  - **Donnez l'alerte : 18 Sapeurs-Pompiers**  
En précisant le lieu exact, la nature du transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, ainsi que la nature du sinistre.
  - ***Si un nuage toxique vient vers vous :***
    - fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent
  - ***Si vous entendez la sirène :***
    - mettez-vous à l'abri dans un bâtiment

- écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires

**Il ne faut pas :**

- fumer
- téléphoner
- aller chercher ses enfants à l'école

**IMPORTANT** : il ne faut sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet.

## **II. RASSEMBLEMENT DE LA POPULATION EN CAS DE PROBLÈME**

Le regroupement de la population se fera dans la salle polyactivités, les écoles et le périscolaire d'Algolsheim, rue du Ruisseau.

Eau courante, sanitaires, chauffage, infirmerie sont à disposition dans les salles où le point des personnes présentes et à secourir pourra s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

Si un regroupement de population était souhaité, les habitants seraient informés du lieu et des consignes appropriées par le biais d'une lettre ou affichette distribuée par les agents communaux ou tout autre personne volontaire.

## **III. CELLULE DE CRISE**

### **1) Composition**

- le Maire
- Les adjoints au Maire
- Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
- Le personnel communal

### **2) Son Rôle**

- Informer le Préfet
- Donner suite aux directives du Préfet
- Assurer la liaison entre les différents services de secours
- Informer la population
- Organiser les renforts, le ravitaillement et la maintenance du matériel
- Fournir les listes de la population la plus fragile

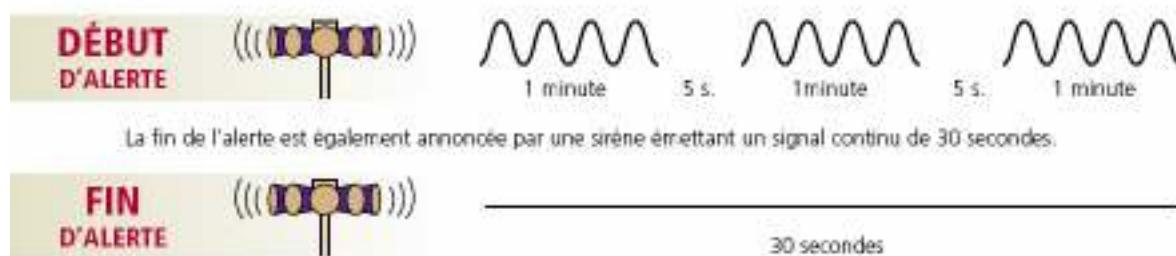
### 3) Localisation

La cellule de crise se regroupera en Mairie afin d'avoir tous les outils nécessaires pour gérer un cas de crise.

### IV. ALERTE

L'alerte se fera par la sirène de la Commune.

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :  
- prolongé  
- modulé, montant et descendant  
- comportant 3 séquences d'une minute



*Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri et écoutez la radio :*

- France Bleu Alsace 102.6
- Radio Flor FM 100.1
- Radio Dreyeckland 104.6

*ou regarder France 3 Alsace à la Télévision.*

*Elles diffuseront les premières informations sur la nature du risque et les comportements à adopter.*

→ Pour en savoir plus, consultez :

- à la Mairie, le document communal d'information
- sur internet :

Prefecture du Haut Rhin : [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

Carte de vigilance et prévisions : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Trafic et conditions de circulation : [www.rdbrmc.com/hydroree12](http://www.rdbrmc.com/hydroree12)